

**DÉCLARATION D'UN PORTEUR DE TITRES
DISPENSE DE L'INVESTISSEUR QUALIFIÉ
(Article 2.3 du Règlement 45-106
sur les dispenses de prospectus)**

..... (nom de la société)
**DÉCLARATION D'UN PORTEUR DE TITRES
DISPENSE DE L'INVESTISSEUR QUALIFIÉ
Article 2.3 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus**

V1 (Personne physique - homme)

Je, soussigné, confirme qu'au moment où je suis devenu porteur de titres de la société
(nom de la société), à savoir le 20... (date d'acquisition des titres), je suis [j'étais] un
« investisseur qualifié » au sens du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus, RLRQ c V-1.1, r 21,
en raison du motif énoncé ci-après, à savoir : (cochez la case correspondante)

- a) j'ai, à moi seul ou avec mon conjoint, la propriété véritable d'actifs financiers (c'est-à-dire d'espèces, de titres et d'un contrat d'assurance, un dépôt ou un titre représentatif d'un dépôt qui ne constitue pas une forme d'investissement assujettie à la législation en valeurs mobilières) ayant une valeur de réalisation globale avant impôt de plus d'UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$), déduction faite des dettes correspondantes (c'est-à-dire les dettes contractées ou prises en charge en vue de financer l'acquisition ou la propriété d'actifs financiers, et les dettes garanties par des actifs financiers)